

Les évolutions comparées des prix à la consommation dans les DOM et en métropole

Réjane HUGOUNENQ
IEDOM

Valérie CHAUVIN
Banque de France

Les départements français d'outre-mer (DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) sont des zones de prix élevés par rapport à la métropole, en raison notamment de leur insularité, de l'éloignement – qui est source de coûts de transport accrus – mais aussi de la petite taille de leurs marchés. Pour ces mêmes raisons, on aurait pu s'attendre à ce que ces économies présentent des caractéristiques particulières (marché très ouvert sur leur environnement géographique proche, structures économiques relativement différentes de la moyenne métropolitaine, etc.) susceptibles de générer des mécanismes de détermination des prix et in fine des trajectoires inflationnistes relativement autonomes par rapport à la métropole.

Il n'en est rien. Si la question des comparaisons des niveaux de prix ne peut être abordée directement ici du fait du manque d'informations, on constate que l'inflation sur la période 1990-2005 a évolué au même rythme moyen dans les DOM et sur le territoire métropolitain. En revanche, le profil d'évolution des prix est, selon les départements, plus ou moins en phase avec celui de la métropole. À titre de comparaison, les prix allemands évoluent davantage en phase avec les prix français que ne le font les prix dans les DOM par rapport à l'ensemble national. Cette disparité s'atténue cependant de façon notable pour les prix hors alimentation et énergie. Enfin, les contributions sectorielles à ce profil de l'inflation générale sont communes pour l'essentiel à la métropole et aux DOM. Les prix des produits manufacturés et celui des services ont décéléré jusqu'en 1998. Puis le prix des services a accéléré, ainsi que celui de l'énergie. Le profil de la contribution des prix des produits alimentaires, cependant, varie nettement suivant les DOM et la métropole.

Plusieurs éléments sont à l'origine de ces évolutions. La forte prépondérance des échanges avec la métropole, la politique de rattrapage qui a accompagné la départementalisation ainsi que l'identité entre la métropole et les DOM des institutions susceptibles notamment de jouer sur les mécanismes de formation des prix et leur évolution (législations, mode de déterminations des salaires, tarifs publics etc.) expliquent qu'en dépit de l'éloignement et des caractéristiques insulaires, les tendances de l'inflation métropolitaine s'observent également sur la période étudiée dans les DOM.

Ces départements présentent cependant quelques caractéristiques propres, qui vont au-delà des phénomènes de micro-marchés observés localement dans tous les départements, notamment un système fiscal et des prix réglementés spécifiques ou encore des chocs climatiques, qui jouent sur le niveau et perturbent transitoirement l'évolution des prix sans pour autant être de nature à modifier leurs trajectoires de plus long terme.

Mots-clés : inflation, départements d'outre-mer, conjoncture outre-mer

Codes JEL : E31, R10

ENCADRÉ I

Le système statistique des DOM

Les départements français d'outre-mer bénéficient d'un système d'information économique sans équivalent dans les autres régions¹ métropolitaines. Ainsi, l'INSEE réalise annuellement des comptes régionaux selon une méthode qui diffère fondamentalement de l'éclatement des comptes nationaux en comptes régionaux utilisés pour les 22 régions métropolitaines. Le processus mis en place pour élaborer les comptes des DOM repose essentiellement sur des méthodes de Comptabilité nationale adaptées à un cadre régional. Ces comptes en valeur (le partage volume/prix n'étant pas disponible) recouvrent actuellement la période 1993-2002. L'actuel projet CEROM (comptes économiques rapides de l'outre-mer) auquel participent l'INSEE, l'Agence française de développement (AFD) et les Instituts d'émission pour l'outre-mer (IEDOM et IEOM) vise à accélérer la production de ces comptes. Les DOM bénéficient également, par l'intermédiaire des Douanes, d'une comptabilisation (en valeur) des biens qui entrent et sortent de leur territoire.

De même, contrairement à l'ensemble des régions métropolitaines pour lesquelles il n'existe pas d'indice local des prix à la consommation (IPC), un tel indice est calculé depuis 1967 pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et depuis 1969 pour la Guyane. Depuis 1993, l'IPC est calculé dans les DOM selon les mêmes méthodes que l'indice métropolitain et a été intégré à ce dernier en 1998 pour le calcul de l'IPC de la France entière. Les DOM représentent 1,2 % de la consommation en France. Pour ce qui concerne le niveau des prix (sujet qui n'est pas abordé dans cet article en raison du manque d'informations), la dernière enquête de comparaison spatiale des prix dans les DOM menée par l'INSEE date de 1992². Selon cette enquête, le niveau général des prix de détail était supérieur au début des années quatre-vingt-dix de près de 10 % à celui observé au niveau national pour les ménages martiniquais et guadeloupéens et de près de 20 % pour les ménages guyanais. L'écart pour les ménages réunionnais était de 11 % avec la seule région parisienne.

Enfin, l'IEDOM élabore les statistiques financières concernant les DOM et assure le suivi de la conjoncture économique³.

¹ Les DOM sont des régions qui présentent la spécificité d'être mono-départementale. Les termes de région ou de département outre-mer font donc référence à la même zone géographique

² Voir *Antiane Eco*, n°22, septembre 1993

³ www.iedom.fr

Depuis le 1^{er} janvier 1999, les DOM, comme la France métropolitaine, font partie intégrante de l'eurosystème et l'IEDOM agit désormais, pour ce qui relève des fonctions monétaires, « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France » conformément à l'ordonnance du 19 avril 2000. Compte tenu de l'importance de l'inflation pour l'appréciation des politiques monétaires, il a paru important aux deux institutions de revenir sur les évolutions intervenues depuis 1990 et d'analyser les dynamiques à l'œuvre entre la métropole et les DOM dans ce domaine¹. Après une présentation des évolutions comparées de l'IPC dans les DOM et en métropole, nous expliquerons les raisons pour lesquelles les trajectoires d'inflation dans les DOM et en métropole sont similaires et montrerons que, sur la période étudiée, les spécificités de ces régions ne modifient ces trajectoires que de façon transitoire.

I | Quelques faits stylisés

Le taux d'inflation entre 1990 et 2005 a été modéré, pour l'ensemble des DOM tout comme en métropole. En quinze ans, les prix à la consommation ont augmenté de 30 % en métropole, de 31 % à la Guadeloupe et de 32 % à la Martinique. En revanche les prix ont augmenté de 37 % à la Réunion et seulement de 24 % en Guyane. La hausse moyenne aura ainsi été (cf. tableau 1) de 1,7 % par an en métropole et à la Guadeloupe, de 1,8 % par an à la Martinique et respectivement de 2 % et de 1,4 % par an à la Réunion et en Guyane.

Cette proximité des taux d'inflation moyens n'a pas été spécialement favorisée par la structure de pondération des indices (cf. tableaux 2 et 3). Le poids des produits alimentaires, dont le prix croît moins vite que l'inflation totale sauf en Martinique, est certes

¹ On rappelle que la question du niveau des prix ne sera pas abordée directement ici, du fait du manque d'informations.

Tableau 1 Taux d'inflation annuel moyen

(en %)

| Taux annuel moyen | Ensemble | Alimentation hors tabac | Produits frais | Tabac | Produits manufacturés | Energie | Services |
|-------------------|----------|-------------------------|----------------|-------|-----------------------|---------|----------|
| 1990-2005 | | | | | | | |
| Martinique | 1,8 | 2,0 | 2,7 | 7,5 | 0,6 | 2,3 | 2,6 |
| Guadeloupe | 1,7 | 1,8 | 2,4 | 6,1 | 0,9 | 2,6 | 2,1 |
| Guyane | 1,4 | 1,3 | 1,7 | 8,1 | 0,2 | 2,7 | 1,8 |
| Réunion | 2,0 | 1,7 | 1,3 | 8,4 | 1,3 | 2,1 | 2,7 |
| France | 1,7 | 1,5 | 1,7 | 8,3 | 0,6 | 2,3 | 2,3 |
| 1990-1999 | | | | | | | |
| Martinique | 1,7 | 1,6 | 1,6 | 3,3 | 0,7 | 1,6 | 2,8 |
| Guadeloupe | 1,6 | 1,5 | 2,1 | 2,7 | 1,2 | 1,7 | 2,1 |
| Guyane | 1,3 | 0,9 | 0,4 | 4,0 | 0,4 | 2,4 | 1,9 |
| Réunion | 2,0 | 1,7 | 1,1 | 3,2 | 1,7 | 1,3 | 2,9 |
| France | 1,5 | 1,1 | 1,0 | 7,8 | 0,8 | 1,1 | 2,3 |
| 1999-2005 | | | | | | | |
| Martinique | 1,8 | 2,8 | 5,0 | 12,7 | 0,4 | 2,4 | 1,8 |
| Guadeloupe | 1,9 | 2,5 | 3,5 | 10,6 | 0,5 | 3,3 | 1,9 |
| Guyane | 1,3 | 1,7 | 3,0 | 14,2 | -0,3 | 1,6 | 1,5 |
| Réunion | 1,7 | 1,4 | 0,8 | 15,0 | 0,5 | 1,8 | 2,1 |
| France | 1,6 | 1,8 | 2,5 | 8,5 | 0,2 | 2,3 | 2,0 |

Sources : INSEE, calculs des auteurs sur les moyennes annuelles.

supérieur dans les DOM. Cependant, le poids des produits manufacturés, dont le prix croît également moins vite que l'inflation totale, y est inférieur. Le département dont la structure de pondération est la plus atypique est la Guyane, qui se distingue par l'importance des services et la très faible part des produits manufacturés.

La période 1990-2005 se découpe en deux sous-périodes du point de vue de l'évolution de l'inflation, tant pour les DOM que pour la métropole. Dans un premier temps, la hausse des prix s'est ralentie tout au long de la décennie 1990 pour atteindre un point bas en 1998. Elle a ensuite accéléré légèrement jusqu'en 2005 (cf. graphique 1). Ces tendances sont également observables lorsque l'on compare l'évolution des indices des prix harmonisés allemand et français (cf. graphique 2).

Les contributions sectorielles à ce profil de l'inflation générale sont communes pour l'essentiel à la métropole et aux DOM (cf. graphiques 3). Les prix des produits manufacturés et ceux des services ont décéléré jusqu'en 1998, puis accéléré, ainsi que le prix de l'énergie. La Guadeloupe se détache de ce schéma général, où les prix des services ont légèrement ralenti en 2004 et 2005. En revanche, le profil de la contribution des prix des produits alimentaires varie nettement suivant les DOM et la métropole.

L'analyse des corrélations montre que les prix allemands et français évoluent globalement davantage en phase que ne le font les prix dans les DOM et en métropole, signe que certaines spécificités locales jouent sur les prix dans les DOM au moins sur le court terme (cf. tableau 3)². Par ailleurs, les profils de prix

Tableau 2 Poids des différentes catégories de produits dans l'IPC en 2005

(en %)

| | Guadeloupe | Martinique | Guyane | Réunion | Métropole |
|----------------------------------|------------|------------|--------|---------|-----------|
| Alimentation | 22 | 22 | 22 | 20 | 17 |
| Produits frais | 4 | 6 | 5 | 3 | 2 |
| Alimentation hors produits frais | 18 | 16 | 17 | 17 | 15 |
| Tabac | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Produits manufacturés | 30 | 29 | 25 | 30 | 32 |
| Energie | 9 | 8 | 7 | 7 | 8 |
| Services | 39 | 40 | 45 | 41 | 41 |

Sources : INSEE

² On fait ici l'hypothèse que l'inflation est stationnaire en France et dans les DOM.

Tableau 3 Corrélation et volatilité (1990 – 2005)

| | Ensemble | Alimentation hors tabac | Produits frais | Tabac | Produits manufacturés | Énergie | Services | Ensemble hors produits frais, tabac et énergie |
|-------------------------|----------|-------------------------|----------------|-------|-----------------------|---------|----------|--|
| Corrélation | | | | | | | | |
| Guadeloupe – France | 0,47 | 0,38 | 0,38 | 0,31 | 0,65 | 0,57 | 0,87 | 0,78 |
| Martinique – France | 0,59 | 0,30 | 0,21 | 0,20 | 0,75 | 0,67 | 0,64 | 0,70 |
| Guyane – France | 0,67 | 0,26 | -0,11 | 0,15 | 0,81 | 0,64 | 0,84 | 0,81 |
| Réunion – France | 0,54 | 0,14 | 0,08 | 0,00 | 0,78 | 0,69 | 0,83 | 0,80 |
| Allemagne – France | 0,71 | 0,71 | | – | 0,77 | 0,76 | 0,83 | – |
| Guadeloupe – Martinique | 0,65 | 0,53 | 0,37 | 0,76 | 0,73 | 0,79 | 0,54 | 0,67 |
| Guadeloupe – Guyane | 0,49 | 0,35 | 0,18 | 0,52 | 0,66 | 0,53 | 0,76 | 0,76 |
| Guadeloupe – Réunion | 0,35 | 0,14 | 0,06 | 0,35 | 0,66 | 0,57 | 0,65 | 0,58 |
| Martinique – Guyane | 0,66 | 0,39 | 0,02 | 0,42 | 0,76 | 0,58 | 0,72 | 0,68 |
| Martinique – Réunion | 0,43 | 0,27 | 0,22 | 0,54 | 0,74 | 0,66 | 0,70 | 0,73 |
| Réunion – Guyane | 0,38 | -0,08 | -0,28 | 0,27 | 0,83 | 0,65 | 0,83 | 0,67 |
| Volatilité (a) | | | | | | | | |
| France | 0,05 | 0,25 | 4,54 | 5,71 | 0,08 | 2,52 | 0,12 | – |
| Guadeloupe | 0,11 | 0,64 | 7,12 | 3,56 | 0,20 | 1,49 | 0,12 | – |
| Guyane | 0,06 | 0,23 | 4,61 | 9,87 | 0,12 | 1,67 | 0,12 | – |
| Martinique | 0,07 | 0,29 | 2,94 | 6,88 | 0,10 | 1,27 | 0,20 | – |
| Réunion | 0,16 | 1,22 | 25,98 | 39,00 | 0,13 | 1,53 | 0,17 | – |

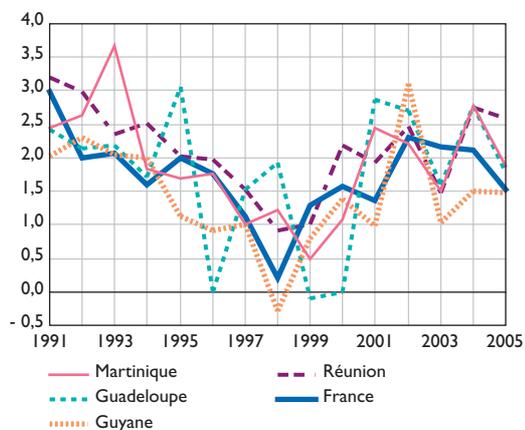
Source : INSEE, calcul des auteurs sur les glissements mensuels.

(a) variance*1000

NB : La transmission des effets inflationnistes entre la métropole et les DOM pourrait intervenir avec des décalages. Des corrélations avec décalages n'améliorent pas la qualité des résultats.

Graphique 1 IPC d'ensemble pour les DOM et la métropole

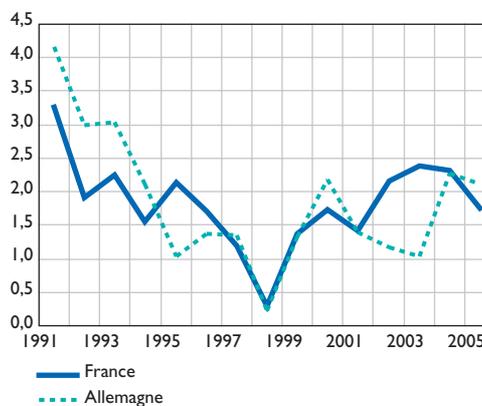
(glissement annuel au mois de décembre, en %)



Source : INSEE

Graphique 2 IPCH d'ensemble pour la France et l'Allemagne

(glissement annuel au mois de décembre, en %)



Source : INSEE, Eurostat

ne sont pas plus en phase lorsque l'on raisonne entre département (ils le sont même beaucoup moins, en particulier si l'on compare la Réunion et la Guyane) que lorsque l'on compare les DOM à la métropole, chaque département présentant des spécificités qui lui sont propres ou encore qui n'ont pas les mêmes effets aux mêmes moments. Lorsque l'on raisonne par sous-poste, les corrélations sont relativement fortes pour le poste des services et dans une moindre mesure pour les produits manufacturés et l'énergie.

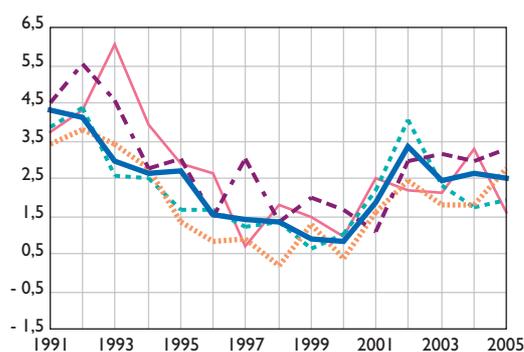
Les corrélations relatives aux postes de l'alimentation et du tabac sont en revanche faibles. Ces deux postes, et notamment l'alimentation en raison de son poids plus élevé dans l'IPC de l'ensemble des DOM (cf. tableau 2) comparativement à la métropole, constituent la principale source de divergence. Les corrélations entre les séries des DOM et de la métropole s'améliorent dès lors que ces éléments sont exclus du calcul de l'indice (cf. graphiques 3, tableau 3).

Graphiques 3 Indices des prix à la consommation par postes

(en glissement annuel au mois de décembre)

Services

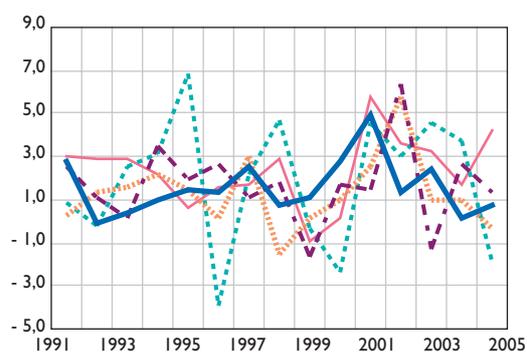
(en %)



— Martinique — Réunion
 Guadeloupe — France
 Guyane

Alimentation (hors tabac)

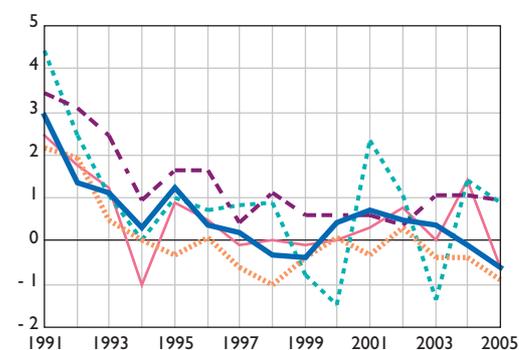
(en %)



— Martinique — Réunion
 Guadeloupe — France
 Guyane

Produits manufacturés

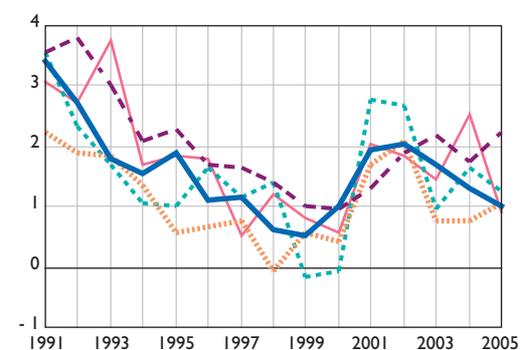
(en %)



— Martinique — Réunion
 Guadeloupe — France
 Guyane

Ensemble hors produits frais, tabac et énergie

(en %)



— Martinique — Réunion
 Guadeloupe — France
 Guyane

Source : INSEE

2| Evolution conjointe des prix dans les DOM et en métropole : éléments d'explication

Les prix à la consommation se situent au stade final de la formation des prix, après incorporation des prix importés (y compris coûts de transport), des salaires, du comportement de marge des producteurs et des commerçants. La logique qui prévaut pour la formation des prix diffère selon que les biens consommés sont importés ou produits localement. Dans le premier cas, les prix dépendront des conditions de production des pays exportateurs et des coûts de transport. Dans le second cas, les prix dépendront principalement des coûts de production (salariaux et non salariaux) et du comportement de marge des producteurs et des commerçants. À noter cependant que les coûts de transport n'affectent pas uniquement les biens de consommation importés, ils peuvent également être répercutés sur le prix des biens produits localement par le biais du renchérissement des consommations intermédiaires. Enfin, le niveau des prix incorpore les taxes dans les deux cas.

Contre toute attente les départements d'outre-mer sont relativement fermés. En effet, le taux d'ouverture de ces économies, mesuré par le ratio importations et exportations de biens sur PIB (incluant les échanges avec la métropole), avoisine 45 %, soit un taux très largement inférieur à celui de la plupart des petites économies insulaires (près de 80 % dans l'espace Caraïbe), voire à celui de la métropole (50 %). Cette faible ouverture s'explique par des propensions à exporter et importer faibles, qui découlent d'une structure économique des DOM marquée par la prédominance des services (près de 70 % de la valeur ajoutée contre 60 % en métropole), notamment des services non marchands³ (près de 30 % contre 20 % en métropole). Corrélativement, la part du secteur industriel est beaucoup plus faible qu'en métropole (entre 7 % et 9 % selon les départements contre 20 %). Les DOM sont donc des économies qui exportent, mais également importent relativement peu eu égard à leur statut d'économie insulaire : les

exportations représentent entre 7 % et 10 % du PIB selon les départements, les importations 30 % environ. Cette relative fermeture plaiderait en première approximation pour le diagnostic d'un mécanisme de détermination des prix et *in fine* des trajectoires inflationnistes relativement autonomes par rapport à la métropole. Tel n'est pas le cas, comme nous l'avons vu, et cela pour deux raisons. D'une part, une proportion non négligeable de la consommation des ménages est importée de métropole. D'autre part, les prix des biens et services produits localement ont des déterminants d'origine métropolitaine.

2| I Le canal des échanges avec la métropole

Les prix dans les DOM enregistrent tout d'abord l'influence de la métropole par le canal des échanges et des prix importés. Si l'on exclut la consommation des services et des produits alimentaires, produits en grande partie localement, la consommation finale est très largement constituée d'importations. A la Guadeloupe, près de 45 % des dépenses de consommation finale des ménages (tous postes confondus) relève en 2001 de biens d'importation⁴. Le secteur industriel étant peu développé⁵ en dehors du secteur agro-alimentaire, cette proportion passe à plus de 70 % pour la consommation de biens manufacturés et à plus de 90 % pour la consommation des biens d'équipement et pour celle des combustibles et du carburant.

Or, plus de 60 % des importations sont originaires de la métropole (80 % de l'ensemble de l'Europe) premier partenaire commercial de ces départements. Cette relation avec la métropole a notamment permis la diffusion aux DOM des tendances enregistrées sur les prix métropolitains, celles du ralentissement mondial du prix des produits manufacturés, sous l'effet des gains de productivité et de la concurrence accrue en provenance des pays émergents.

L'importance des industries agroalimentaires domestiques limite, en revanche, la part des produits importés dans les produits alimentaires. La couverture

³ Un niveau donné de service public est plus coûteux dans un espace insulaire de petite taille que dans l'ensemble national en raison de l'absence d'économie d'échelle. Par ailleurs, les caractéristiques démographiques des DOM (population jeune) peut jouer sur le coût de certains postes (éducation).

⁴ Les dépenses de consommation finale des ménages incluent les marges qui sont produites localement.

⁵ Les efforts d'industrialisation ont été réels au cours de la décennie 1990. A la Martinique, par exemple, le ratio importations sur production a diminué de 12 points entre 1993 et 2001 pour les biens d'équipement et de près de 5 points pour les biens de consommation. Le ratio importations sur production pour les biens manufacturés reste, en dépit de ces évolutions, encore très élevé. Voir pour plus de précisions « L'économie martiniquaise au passage de 2000, une trajectoire vertueuse ? » CEROM 2005

des besoins alimentaires par des produits locaux s'établissait à 63 % à la Martinique, 57 % en Guyane et 55 % à la Guadeloupe en 1995 selon l'INSEE ⁶. Dans ce secteur, tout comme pour les produits importés en général, la modération de la hausse des prix a, par ailleurs, été facilitée dans les DOM par les réorganisations intervenues dans le secteur de la distribution avec le développement des grandes surfaces et l'intensification de la concurrence qui en a résulté. La diffusion des tendances métropolitaines ne s'effectue donc pas uniquement directement par le canal des prix des biens importés mais également par l'organisation commune des structures de distribution.

2 | 2 L'effet rattrapage : un processus de croissance non inflationniste

L'environnement institutionnel français a été depuis la loi de départementalisation de 1946 progressivement étendu au DOM (encadré 2). Le processus de rattrapage qui en a découlé dans les DOM s'est effectué à des rythmes variant au cours des décennies ⁷. Sur la période 1993-2002, le PIB dans les DOM a augmenté selon les départements de 3,1 % à 4,4 % par an, contre 2,3 % pour le PIB national. En théorie, ce rattrapage, équivalent à un choc d'offre eu égard à ses modalités d'application (hausse conséquente des salaires), aurait pu s'accompagner d'une hausse des prix supérieure à celle de la métropole. Là encore, il n'en a rien été. Le développement original de ces économies appartenant à un grand ensemble développé s'est réalisé sans biais inflationniste.

Les DOM ont effectivement bénéficié dans la première partie de la décennie, dans un contexte économique

national et local déprimé, de l'intensification de la politique de parité sociale menée par le gouvernement : introduction du RMI en 1989, alignement du SMIC en 1996 (encadré 2). Entre 1993 et 2000, le SMIC a ainsi augmenté dans les DOM au rythme moyen de 4,5 % par an contre 2,7 % en métropole. Dans le même temps, le pouvoir d'achat par habitant à la Réunion par exemple augmentait selon l'INSEE de près de 35 % soit un rythme moyen de 3,2 % par an, la progression moyenne au niveau national atteignant 1,7 %. Sur l'ensemble des DOM, la progression moyenne du niveau de vie atteignait 25 % contre 11 % en métropole. Dans le secteur productif, cette dynamique salariale a été en partie absorbée par une baisse des charges sociales (initiée dans les DOM par la loi Perben en 1994), mais aussi une hausse de la productivité qui a permis de limiter l'inflation salariale, au prix d'un taux de chômage très élevé dans les DOM (plus de 20%). L'offre a aussi répondu, sous l'impulsion de l'ensemble des politiques de défiscalisation et de réduction de charges sociales mises en place pour favoriser l'investissement privé, ce qui a limité le recours aux importations.

Cet effet de rattrapage aux vertus contracycliques a surtout permis aux ménages des DOM de sortir progressivement de leur situation de pauvreté. A la Guadeloupe par exemple (cf. tableau 4), le revenu disponible brut par habitant qui représentait 38 % de celui de la métropole en 1994, en représentait près de 53 % en 2001, ce qui a contribué au développement principalement du marché interne en orientant les dépenses vers la consommation de services et notamment l'amélioration des conditions de logement.

De même, la politique de rattrapage a favorisé le rapprochement de la structure de consommation des ménages dans les DOM avec celle de la métropole.

Tableau 4 PIB et revenu disponible brut par habitant relativement à la métropole

(en %)

| | Guadeloupe | Martinique | Guyane | Réunion | Métropole |
|--------------|------------|------------|--------|---------|-----------|
| 1970 (a) PIB | 26,5 | 31,5 | 75,1 | 28,9 | 100,0 |
| RDB (b) | 34,2 | 40,3 | 84,0 | 36,9 | 100,0 |
| 1994 PIB | 37,4 | 50,4 | 44,8 | 42,7 | 100,0 |
| RDB (b) | 52,9 | 63,0 | 49,6 | 54,8 | 100,0 |
| 2001 PIB | 56,7 | 63,0 | 49,8 | 52,3 | 100,0 |
| RDB (b) | 73,0 | 74,0 | 57,0 | 65,0 | 100,0 |

(a) 1975 pour la Guyane

(b) Revenu disponible brut par habitant

Source : Insee, comptes économiques

⁶ Voir AntianeEco, n°47, décembre 2000

⁷ Voir les publications CEROM pour une analyse détaillée des évolutions économiques des DOM au cours de la décennie 1990

La consommation s'est tertiaisée tout au long des années quatre-vingt-dix⁸, sous l'effet de la diffusion progressive des modes de consommation métropolitains. Ainsi, les consommations liées aux loisirs, à l'information, aux soins etc. ainsi que celles des biens durables se sont développées relativement rapidement en défaveur notamment des biens alimentaires, même si ces derniers conservent une part non négligeable dans la consommation des ménages des DOM comme l'atteste le poids de l'alimentation dans le calcul de l'IPC d'ensemble. Au total, aujourd'hui, une bonne partie de la consommation des ménages (près de 40 %) est constituée de services largement produits localement. Cette évolution de la structure de consommation vers les services locaux dans les départements d'outre-mer s'est accompagnée d'une diminution de la consommation des biens à fort contenu en importation. L'influence des prix métropolitains n'en est pas pour autant moins forte, en raison notamment d'un environnement institutionnel commun.

2 | 3 Un environnement institutionnel commun et des prix fixés à l'échelon national

Aujourd'hui, un certain nombre de prix sont fixés à l'échelon national et les différences institutionnelles qui pourraient conduire, suite à un choc, à des évolutions de salaires et plus généralement de coûts de production susceptibles de se répercuter durablement sur l'inflation sont minimales.

La législation du travail, et notamment le mode de négociation des salaires, s'applique dans les mêmes conditions qu'en métropole. Le SMIC dans les DOM n'a été aligné sur celui de la métropole qu'en 1996, mais les évolutions de ces deux grandeurs ont toujours été parallèles avec cependant des phases de rattrapage pour le SMIC des DOM (cf. encadré 2). Les salaires réglementés (des fonctions publiques nationale, territoriale et hospitalière) ainsi que l'ensemble des tarifs publics sont alignés sur ceux de la métropole⁹ et connaissent de ce fait les mêmes variations. Les normes de production (normes de qualité etc.) susceptibles

d'affecter les coûts de production sont identiques. Enfin les modes de revalorisation des loyers dans les DOM sont identiques à ceux de la métropole.

Ces éléments favorisent les évolutions conjointes des prix dans la métropole et dans les DOM bien qu'il s'agisse des prix des biens et services (marchands pour les loyers, non marchands pour les tarifs publics) produits localement. Cela n'exclut pas, bien entendu, la présence de micro marchés dans les DOM, notamment pour ce qui concerne la consommation des produits liés aux services et au logement¹⁰, au sein desquels les prix évoluent avec une relative autonomie. Il subsiste ainsi comme cela serait le cas pour n'importe quelle région métropolitaine, des sources de variations dont l'origine est locale, qui créent des perturbations sans pour autant modifier les tendances lourdes que l'on observe au niveau national.

3 | Les sources de divergences

Les évolutions de prix présentent *a priori* un certain nombre de spécificités comme en attestent les corrélations du tableau 3. Les distorsions de taux d'inflation entre deux zones ont généralement comme origine soit des spécificités institutionnelles, soit des écarts de croissance qui peuvent amener les trajectoires de prix à diverger, soit encore des chocs exogènes spécifiques. Dans le cas des DOM, ces trois éléments sont susceptibles de jouer sur les évolutions de prix au-delà des tendances déjà évoquées plus haut.

3 | 1 Des dispositions fiscales spécifiques

Si les DOM, en tant que départements français, se voient appliquer sur leur territoire la législation nationale, ils bénéficient, en raison de leur situation particulière de petite économie insulaire géographiquement éloignée de la métropole, de multiples dérogations visant à compenser leurs handicaps structurels.

⁸ Voir « Guadeloupe : une économie en déficit...d'image » CEROM 2004

⁹ Les salariés de la fonction publique bénéficient cependant, par rapport à la métropole, d'une prime visant à compenser les surcoûts supportés en raison de l'éloignement de la métropole.

¹⁰ Le lien entre la référence d'indexation et les loyers est loin d'être automatique. Outre un délai de presque 1 an entre les évolutions de la référence et celles des loyers, d'autres éléments interviennent dans la fixation des loyers : l'indexation n'est pas obligatoire et peut se faire rétroactivement, le changement de locataires ou des travaux peuvent être l'occasion de hausses plus ou moins fortes selon les tensions sur le marché de l'immobilier.

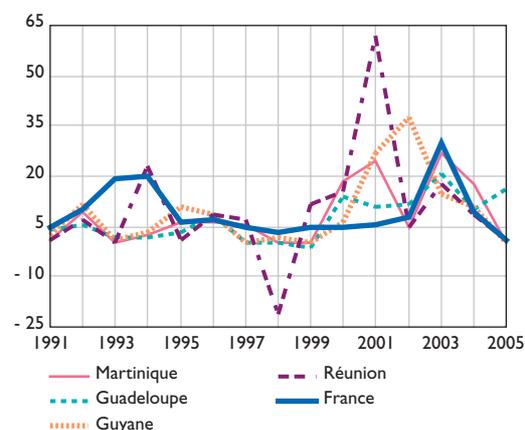
Ceci explique certaines des spécificités du système fiscal des DOM. Ainsi, afin de tenir compte de l'effet de l'éloignement de ces régions sur le coût de la vie, la taxe sur la valeur ajoutée s'applique à des taux réduits (2,1 % pour le taux réduit et 8,5 % pour le taux normal). De même, la difficulté, en raison de la taille de l'économie (faiblesse des rendements d'échelles), à développer une économie productive locale justifie le maintien du système de l'octroi de mer, dont le principe s'apparentait jusqu'en 1992 à un droit de douane. À partir de 1992 et jusqu'en 2004, cette taxation, afin d'être conforme aux dispositions européennes du marché unique, s'est appliquée à la production locale (avec cependant des autorisations d'exonération totale ou partielle de la production locale) et aux importations. Enfin, un nouveau régime a été instauré en août 2004, dans lequel ne sont susceptibles de bénéficier d'un régime dérogatoire que les biens pour lesquels un surcoût de fabrication résultant des handicaps de l'ultrapériphéricité peut être identifié.

La fiscalité du tabac et des produits pétroliers est aussi spécifique. Le tabac destiné à être consommé dans les DOM ne supporte pas les différents niveaux d'imposition (accises et TVA) métropolitains mais est passible d'un droit de consommation, dont le taux et l'assiette sont fixés par les Conseils généraux de ces départements. La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) n'existe pas dans les DOM sous sa forme métropolitaine mais est remplacée par une taxe spéciale sur les carburants (TSC) fixée par le Conseil régional. De plus, les importations de produits pétroliers sont exonérées de TVA.

Ces divers éléments du système fiscal jouent sur les niveaux de prix et introduisent des perturbations dans les évolutions de l'IPC dans les DOM comparativement à l'IPC métropolitain lorsqu'interviennent des changements de régime. Ainsi (cf. graphique 1), le changement de régime de l'octroi de mer en 2004 a introduit une hausse momentanée des IPC limitée aux DOM. De même, alors que le prix du tabac progressait de 20 % par an en métropole en 1993 et 1994 en raison des hausses de la fiscalité, son prix aux Antilles n'évoluait que très faiblement. Inversement, le prix du tabac a, par exemple, fortement progressé à la Réunion en 2001 (61,6 %) en raison de la décision du Conseil général d'aligner strictement la fiscalité du tabac sur celle pratiquée en métropole, aboutissant à une hausse de 1,52 euros par paquet de cigarettes (cf. graphique 4).

Graphique 4 Évolution de l'IPC – tabac

(glissement annuel au mois de décembre, en %)



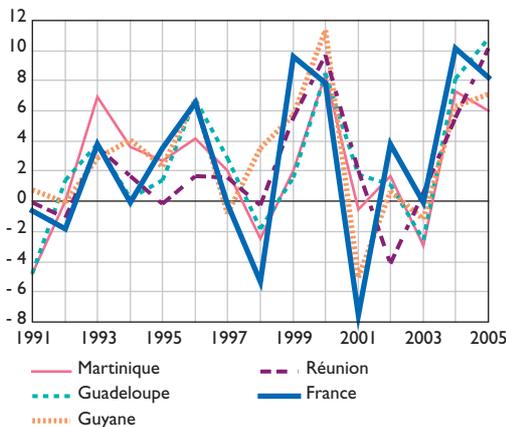
Source : INSEE

3 | 2 Des prix réglementés

L'ordonnance du 1er décembre 1986, qui a instauré le principe de la liberté des prix des biens et des services, s'applique dans les départements d'outre-mer comme en France métropolitaine. Cependant, dans les secteurs où la concurrence est limitée par des situations monopolistiques ou par des difficultés d'approvisionnement, l'État réglemente les prix par décret dans les DOM. Ainsi, la situation particulière de l'approvisionnement énergétique dans ces îles et l'étroitesse du marché est à l'origine d'une réglementation spécifique des prix des produits pétroliers depuis 1988. Les tarifs sont modifiés par les préfets qui fixent par voie d'arrêté en fonction de l'évolution des prix des produits importés, un prix maximum par produit ainsi que les marges maximales de détail et de gros. Chaque département est libre de fixer les modalités de variations de ces prix administrés. A la Réunion, les prix sont fixés sur la base du décret de 1988 et d'une formule qui figure dans un protocole d'accord signé localement entre le préfet et l'ensemble des distributeurs. Ils sont révisés trimestriellement. En Guyane, le préfet prend des arrêtés mensuels de prix fixés en fonction des coûts d'approvisionnement. Les départements de la Guadeloupe et de la Martinique ont récemment modifié les modalités de variation des prix des hydrocarbures. Les prix des produits pétroliers sont depuis 2003 actualisés à chaque livraison de matière première, tous les 40 jours, afin de ne pas engendrer des pertes pour les sociétés d'exploitation.

Graphique 5 Évolution de l'IPC – énergie

(glissement annuel au mois de décembre, en %)



Source : INSEE

Eu égard à la forte volatilité des cours du pétrole, ces mécanismes contribuent d'une part à amortir les chocs des fluctuations pétrolières¹¹, et d'autre part à décaler leur impact dans le temps. La volatilité des prix de l'énergie est ainsi plus forte pour la France que pour les DOM (cf. graphique 5).

3 | 3 Les aléas climatiques

Les intempéries¹² dont sont régulièrement victimes les DOM jouent sur les amplitudes de variation des prix des produits frais. Ces derniers présentent des profils d'évolution relativement chahutés. Ces périodes

cycloniques sont responsables des effets de yoyo des prix des produits frais qui retrouvent généralement leur niveau tendanciel par la suite. Les cyclones Luis et Marilyn en septembre 1995 et l'ouragan Georges en 1998 pour la Guadeloupe ou encore le cyclone Dina en janvier 2002 à la Réunion ont fortement perturbé les prix de l'ensemble des produits frais (cf. graphique 6), sans pour autant créer de tensions inflationnistes. En dépit de ces à-coups, la volatilité des prix des produits frais (cf. tableau 1) est tout aussi importante en France qu'aux Antilles mais reste inférieure à celle de la Réunion. Ce département est parmi les DOM celui qui est le plus affecté par les aléas climatiques, les précipitations y étant globalement plus irrégulières¹³. Le lissage de ces évolutions chaotiques dues aux aléas climatiques fait apparaître, à l'exception de la Réunion où la croissance des prix ralentit sur l'ensemble de la période, deux sous-périodes tout comme en métropole : la décennie 1990 durant laquelle les prix des produits frais n'ont que très peu augmenté et une accélération de l'évolution de ces prix à partir des années 2000 (cf. tableau 1).

Le profil d'évolution des prix des produits alimentaires hors produits frais (cf. graphique 7) est beaucoup moins heurté. On observe à partir de 2000, pour l'ensemble des zones, les effets à la hausse sur les prix des biens alimentaires, des épisodes de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et de la grippe aviaire en 2000 et 2001. En revanche, les négociations Sarkozy (2004), qui ont clairement eu pour effet de diminuer l'indice des prix alimentaires en métropole, n'ont eu que peu d'impact dans les DOM.

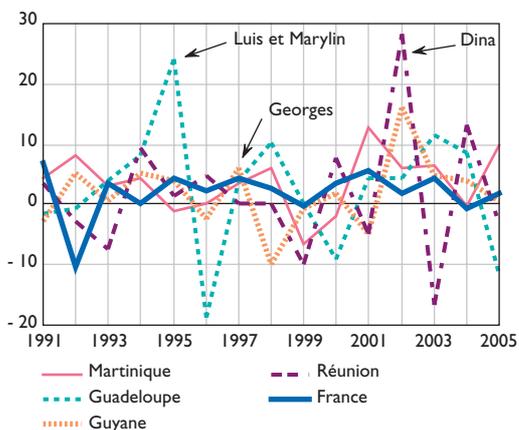
¹¹ De par leur éloignement, les quatre départements connaissent des modes d'approvisionnement en hydrocarbures spécifiques. Alors que la métropole s'approvisionne en Arabie Saoudite, en Norvège et récemment en Russie, la Guyane importe les produits pétroliers des raffineries de Trinidad et Tobago. Pour les Antilles, qui possèdent une raffinerie en Martinique, le pétrole brut est principalement originaire du Venezuela et pour partie d'Europe du Nord. En 2003, les problèmes géopolitiques intervenus au Venezuela ont contraint ces départements à augmenter la part des approvisionnements en provenance d'Europe du Nord. La Réunion, qui était, jusqu'à la fin de l'année 2002, approvisionnée en produits finis à partir du Golfe Persique, importe désormais son pétrole d'Australie et de Singapour. En dépit de ces différences d'origine de l'approvisionnement, les prix d'importation n'évoluent pas de façon divergente entre la métropole et les DOM dans la mesure où, le prix de référence de ces matières premières est généralement le Brent.

¹² La période cyclonique s'étend de novembre à avril à la Réunion et de juillet à fin octobre aux Antilles. La Guyane, en raison de sa situation géographique, n'est pas soumise aux périodes cycloniques.

¹³ Le coefficient de variation des précipitations mensuelles en millimètres sur la période 1979-2003 est de 0,85 à la Réunion et de respectivement de 0,62 et 0,60 à la Martinique et à la Guadeloupe (source : NASA Global Precipitation Climatology Project).

Graphique 6 Évolution de l'IPC – produits frais

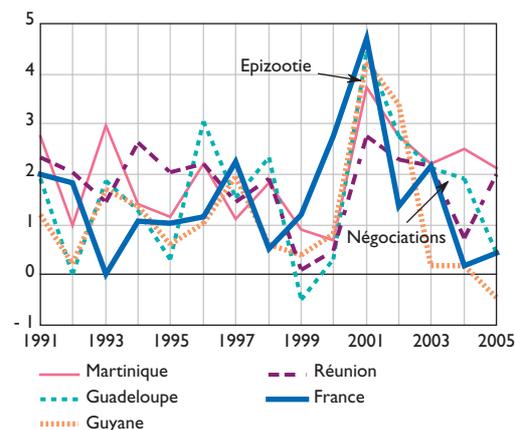
(glissement annuel au mois de décembre, en %)



Source : INSEE

Graphique 7 Évolution de l'IPC – alimentation hors produits frais

(glissement annuel au mois de décembre, en %)



Source : INSEE

En dépit de l'éloignement, les économies des départements d'outre-mer fonctionnent sur le modèle économique et social métropolitain et sont fortement liées à la métropole. L'insularité leur confère certaines particularités économiques (coût de la vie plus élevé pour les productions marchandes, etc.) que les politiques économiques s'efforcent d'atténuer. Il n'est donc pas étonnant de constater la similitude des trajectoires de grandeurs macroéconomiques comme l'inflation. Des mécanismes propres (ainsi que les aléas climatiques auxquels font face ces départements) introduisent des perturbations dans les évolutions de prix, sans pour autant affecter la trajectoire. Cependant, un mode de développement de ces économies davantage tourné vers leurs zones géographiques d'insertion pourrait modifier cet état de fait.

ENCADRÉ 2

L'instrument du rattrapage, l'assimilation juridique progressive

La loi du 19 mars 1946 fit entrer la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion dans la catégorie des « départements » consacrant ainsi l'appartenance de ces territoires à la nation française par leur assimilation juridique. Les départements d'outre-mer sont dès lors placés sous l'empire des lois et décrets ordinaires, avec la possibilité cependant de « faire l'objet des mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière ».

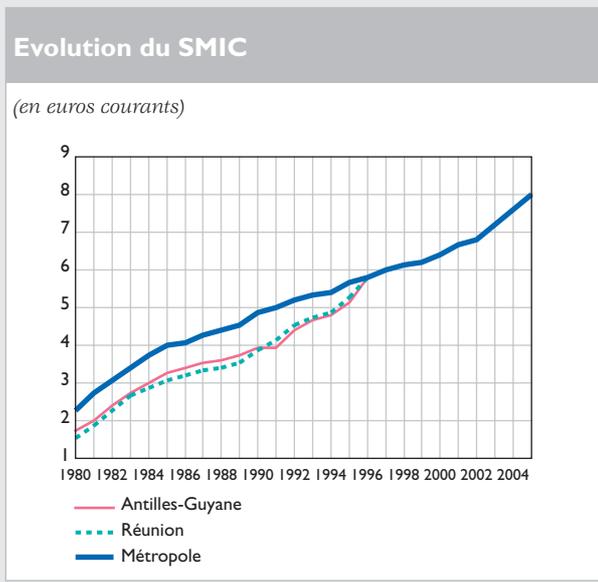
La logique d'assimilation qui a prévalu à la départementalisation a généré tout un ensemble de dépenses nécessaires à la mise en place des administrations, à la fourniture de services collectifs (éducation, santé, etc...) mais aussi à la mise en oeuvre des systèmes de transferts redistributifs (prestations familiales, RMI...) et assurantiels (prestations de santé, retraite,...) qui caractérisent le modèle social français. En pratique, et en raison de la « situation particulière » des DOM, l'alignement sur la législation métropolitaine n'a été que progressif, notamment en matière sociale. Le principe de l'assimilation, en revanche, n'a que très peu porté sur le système fiscal, qui a conservé de nombreuses spécificités (régime de l'octroi de mer, taux réduit de TVA, allègement de l'IR, etc.).

Domaine salarial et social

Le régime de Sécurité Sociale est mis en place au début des années 1950, de même que le SMIG. Mais alors que le remboursement des soins de santé et les retraites aux travailleurs âgés sont quasi identiques au régime métropolitain, le système des prestations familiales présente, en raison des évolutions démographiques des DOM, de nombreuses spécificités tant en ce qui concerne les modalités de l'aide (montant en fonction du nombre et du rang des enfants) que des conditions d'accès. En particulier, les allocations familiales sont assorties dans les DOM, et ce jusqu'en 1988, d'une condition d'activité.

Si les salariés du secteur public obtiennent des majorations (jusqu'à 40% en plus du salaire métropolitain) au lendemain de la départementalisation pour les métropolitains et dès 1953 pour leurs homologues locaux, le salaire minimum est inférieur dans les DOM jusqu'en 1996. De façon générale, les divers minima sociaux ont été fixés à des niveaux inférieurs au niveau de la métropole pour tenir compte du bas niveau des salaires et limiter les effets désincitatifs. Ainsi, lors de son introduction en 1980, le régime d'indemnisation des allocations chômage a aligné les taux de cotisation sur les niveaux métropolitains mais décoté les prestations afin que celles-ci restent dans une proportion raisonnable vis-à-vis du SMIC en vigueur dans les DOM. De même, le RMI, institué comme en métropole par la loi du 13 janvier 1989 était inférieur de 20% au montant métropolitain. La différence entre le montant total des allocations qui seraient versées en métropole aux bénéficiaires dans les DOM et le montant qui leur était effectivement versé dans leur département de résidence (créance de proratisation), était restituée au département pour le financement d'actions d'insertion.

L'alignement du régime en vigueur dans les DOM des diverses prestations, tant en ce qui concerne le rattrapage des niveaux métropolitains que l'extension aux DOM de l'ensemble des prestations sociales en vigueur en métropole (l'allocation de garde d'enfant à domicile en 1995, l'allocation parentale d'éducation et de l'allocation pour jeune enfant en 1996), s'accélère dans les années 1990 dans le sillage de l'alignement définitif du SMIC. Ce dernier est encore inférieur de près de 20% au Smic métropolitain en quatre-vingt-dix, mais le rattrape définitivement en 1996 après une série d'augmentations conséquentes en début de décennie. À la Réunion, par exemple, après une mesure de rattrapage de 2 % en janvier 1995,



l'alignement complet du SMIC dans les DOM sur le SMIC métropolitain a été réalisé en deux étapes : + 6,8 % au 1^{er} juillet 1995 et + 6,8 % au 1^{er} janvier 1996. Depuis 1996, le SMIC évolue dans les départements d'outre-mer comme en métropole.

Enfin, les années 2000 sont marquées par l'entrée en vigueur de la couverture maladie universelle (CMU) et par l'alignement définitif du RMI (2002). Aujourd'hui, la parité sociale est en grande partie achevée.

Domaine monétaire

En matière monétaire, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer a pris en charge l'émission de la monnaie fiduciaire en 1959, mission jusqu'alors confiée à la Caisse centrale de la France d'outre-mer (devenue par la suite Caisse centrale de coopération économique, Caisse française de développement, puis Agence française de développement). Cet établissement avait lui-même succédé le 1^{er} juillet 1944 aux banques d'émission dites « coloniales », banques privées auxquelles avait été accordé le privilège de l'émission. Jusqu'au 31 décembre 1974, l'Institut d'émission a mis en circulation dans ces départements des billets de sa propre émission. Les coupures émises étaient libellées :

- *dans les départements français d'Amérique (Guadeloupe, Guyane, Martinique) : en francs dont la valeur nominale était identique à celle du franc métropolitain mais avec des effigies propres à chaque département et différentes de celles des coupures de la Banque de France ;*
- *à la Réunion : en francs CFA.*

L'ensemble des réglementations bancaires ainsi que le cadre de l'évolution monétaire applicable dans les DOM ont, depuis la départementalisation, été progressivement alignés sur ceux de la métropole. Par exemple, la centralisation des risques bancaires a été rendue obligatoire dans les DOM dès 1956. Le 1^{er} janvier 1975 marqua une étape décisive dans l'intégration monétaire avec la métropole, l'IEDOM mettant désormais en circulation dans ces départements les billets de la Banque de France.

Si les signes monétaires ont été unifiés, un certain nombre de mécanismes appropriés aux besoins de développement de ces régions ont été maintenus. Il s'agissait, par l'application de conditions de financement plus favorables (règles du réescompte et des réserves obligatoires spécifiques), de réduire le coût du crédit dans ces départements.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, les DOM¹ font partie intégrante de l'Eurosystème et l'IEDOM agit désormais, pour ce qui relève des fonctions monétaires, « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France » conformément à l'ordonnance du 19 avril 2000. Depuis lors, les opérations de réescompte ont été supprimées et le régime des réserves obligatoires applicable aux établissements de crédits de ces départements est désormais celui en vigueur au sein de l'Eurosystème.

¹ Ainsi que Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon

Bibliographie

AFD (2006)

« Les DOM : fausses idées et vrais problèmes », La Lettre des économistes de l'AFD, N° 12, mars.

CEROM (2004)

« Guadeloupe : une économie en déficit ...d'image »

CEROM (2004)

« Une double transition presque réussie : chômage, productivité et politique d'emploi à la Réunion », octobre

CEROM (2005)

« L'économie martiniquaise au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? », juin

CEROM (2005)

« Emergence de nouveaux moteurs de croissance : Le rattrapage économique réunionnais expliqué 1993-2002 », novembre

IEDOM (2005)

Monographies de « La Guadeloupe », « la Guyane », « La Martinique » et « la Réunion », juin

INSEE (1993)

« Ecart en baisse avec la métropole », AntianeEco, N° 22, septembre

INSEE (2000)

« Deux tiers des dépenses des ménages en produits locaux », AntianeEco, N° 47, décembre

INSEE (2006)

« Prix à la consommation, Guadeloupe 2004 et 2005 », Premiers Résultats N° 42, avril